

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1103

28 avril 2015

### SOMMAIRE

Association Médicale Limpertsberg S.C.I. .....	52907	FM Racing S.A. ....	52904
Baliste Investissement S.A. ....	52944	Franklin Templeton Luxembourg S.A. ...	52904
Dacom Investments S.A. ....	52939	Frisia Return .....	52903
Deluxe Café Holdings S.A. ....	52903	Gestion & Management (SPF) S.A. ....	52918
Design'r Sàrl .....	52901	Green America S.à r.l. ....	52927
Diy-Tech S.A. ....	52943	Imply Immo S.à r.l. ....	52915
Douro-2-Lux .....	52901	ING (L) FLEX .....	52909
Douro-2-Lux .....	52899	LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l. ....	52939
DTF Finance S.A. ....	52902	NN (L) Flex .....	52909
DVJ Invest S.A. ....	52904	NNS Luxembourg Investments S.à.r.l. ...	52919
ECommerce Holding III S.à r.l. ....	52902	Procomex S.A. ....	52944
E.C. S.A. ....	52902	Samsonite International S.A. ....	52899
Educos Vision .....	52899	Secapital S.à.r.l. ....	52898
Eenshke S.à r.l. ....	52902	Senses .....	52898
Elca Investissements S.A. ....	52903	Seris Security S.A. ....	52939
Eris Investment S.à r.l. ....	52901	Seris Security S.à r.l. ....	52939
ERJ Finance S.A. ....	52900	Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc S.A.H. ....	52898
E.R.M. Consulting S.A. ....	52900	Spindial Europe S.A. ....	52905
EUGENE PARTICIPATIONS S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	52900	Spindial Europe S.A. ....	52899
Family and Corporate Advisor S.à r.l. ....	52901	Stahl Group SA .....	52898
Financière du Niagara S.A. ....	52901	Steinfort PropCo Sàrl .....	52899
Five Lions Holding S.à r.l. ....	52904	Swisstar S.A. ....	52898

**Stahl Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041951/9.

(150047528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 55.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041990/10.

(150047284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Nous vous informons de la dénonciation du siège de la société SWISSTAR S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg: B 55.461  
Luxembourg, le 25 février 2015.

Jawer

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE

Référence de publication: 2015042006/10.

(150047584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 17/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015041972/12.

(150047615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Senses, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.076.

*Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 13 Février 2015*

Il a été décidé:

- de nommer Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., domicilié 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 58628, dépositaire d'Actions au Porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Référence de publication: 2015041973/13.

(150048136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Educos Vision, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042267/9.

(150048531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Spindial Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041946/10.

(150047625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041961/10.

(150047378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Douro-2-Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 15, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 177.446.

L'adresse privée de Monsieur Fausto José MONTENEGRO VIEIRA CARDOSO en tant que gérant de Douro-2-Lux S.à.r.l. est L-1272 Luxembourg, 13, rue Bourgogne, à compter du 16 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042243/11.

(150048859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Steinfort PropCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 155.794.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par vote circulaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société au 253, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 mars 2015.

*Pour Steinfort PropCo Sàrl*

John S Morrey

Manager

Référence de publication: 2015041953/14.

(150047379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**EUGENE PARTICIPATIONS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.026.

—  
*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015042282/14.

(150048233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**ERJ Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.139.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 février 2015*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

2. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Jawer Consulting SA, inscrite au RCS Luxembourg B54164 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042280/16.

(150048883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 mars 2015 à Luxembourg*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Alain Prick en tant qu'administrateur-délégué de la Société à compter du 9 mars 2015.

Le conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué les personnes suivantes à compter du 9 mars 2015, pour une durée indéterminée:

- SOA PEOPLE SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 5, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 124.521, ayant pour représentant permanent Monsieur Vincent SIMIONI, né le 28 juillet 1964 à B-4800 Verviers (Belgique) et demeurant au 42a, Petit Jonckeu à B-4910 Polleur (Belgique).

- SOA PEOPLE GROUP SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 5, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 124.305, ayant pour représentant permanent Monsieur Khalil HODAI, né le 3 novembre 1967 à Khourigba (Maroc) et demeurant au 25, rue de Jérusalem à B-5300 Sclayn (Belgique).

- Monsieur Alain Prick, né le 26 mai 1964 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Clos de Bettinval, 5 à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015042250/24.

(150048652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Eris Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.216.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042255/9.

(150048706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Douro-2-Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.  
R.C.S. Luxembourg B 177.446.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2015*

Le siège social de la société est établi à L-1272 Luxembourg, 13, rue Bourgogne, à compter du 16 mars 2015.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042242/10.

(150048859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Design'r Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 6, rue Jean Wolter.  
R.C.S. Luxembourg B 163.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042238/10.

(150048477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 16.844.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 18 février 2015*

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015042288/11.

(150048441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Family and Corporate Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.  
R.C.S. Luxembourg B 147.217.

EXTRAIT

I. Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de l'associé, EAST&WEST FINANCES S.A., ayant désormais son adresse au Maison 14, L-9743 Crendal (Wincrange).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Family and Corporate Advisor S.à r.l.*

Référence de publication: 2015042287/14.

(150048757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**E.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042249/9.

(150048758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**DTF Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.573.

Centralis S.A., société anonyme ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.474, a été nommée aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la Société, avec effet au 17 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042245/11.

(150048672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Eenshke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 8, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.941.

M. Ibrahim Toma, demeurant 19 Rue Pierre Schiltz L-3786 Tetange a été nommé gérant de la société en date du 18/12/2013 en remplacement de M. Wisam SHAMOON.

M. Wisam SHAMOON, demeurant 8, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette a été nommé gérant de la société en date du 01/02/2015 en remplacement de M. Ibrahim Toma.

Wisam SHAMOON.

Référence de publication: 2015042253/12.

(150048447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**ECommerce Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.438.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 janvier 2015*

En date du 5 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer la démission de Monsieur Alexander Kudlich de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

- de nommer Monsieur Julien De Mayer, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian Senitz, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich Binnerger, gérant de catégorie B

- Monsieur Julien De Mayer, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

ECommerce Holding III S.à r.l.

Référence de publication: 2015042259/22.

(150048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Elca Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.563.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire du 16 mars 2015*

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs est nommé nouvel Administrateur en remplacement de M. Pascal De Graeve. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Certifié sincère et conforme

Pour Elca Investissements S.A.

Référence de publication: 2015042269/13.

(150048861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Deluxe Café Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 76.742.

—  
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 16 février 2015, les mandats de Monsieur Sven DAHLER, Monsieur Bernd STEEGER et Monsieur Holger BEBENSEE administrateurs de la société ainsi qu'Audit Trust S.A. commissaire aux comptes ont été renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour: DELUXE CAFÉ HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015042236/15.

(150048660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 132.417.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Frisia Return*

Die Ordentliche Generalversammlung der Frisia Return vom 11. März 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Wendelin Schmitt (Mitglied)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Herr Nikolaus Rummler stellt sich nicht mehr zur Wiederwahl und scheidet somit zum 11. März 2015 aus dem Verwaltungsrat aus.

Herr von Storch mit Berufsadresse 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg. Herren Schmitt und Juchem mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. März 2015.

Für Frisia Return

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015042296/26.

(150048784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Franklin Templeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042294/10.

(150048684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**DVJ Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.009.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société DVJ Invest SA en date du 02 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2015042248/13.

(150048550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Five Lions Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 191.257.

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous seing privé en date du 10 mars 2015 que Tribeca Consulting and Management S.à r.l., avec siège social au 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, a transféré toutes les 20,000 parts sociales de la société à Mr. Hamid Reza Seyed Akhavan, né le 2 mars 1978 en Iran, avec adresse professionnelle au 31823 Lobo Canyon Rd, CA 91301 Angoura Hills, Etats-Unis d'Amérique, de manière que Tribeca Consulting and Management S.à r.l. ne détient désormais plus aucune part sociale et Mr. Hamid Reza Seyed Akhavan détient les 20,000 parts sociales.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015042291/15.

(150048273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**FM Racing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.589.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur B de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée;

- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur B de la Société, avec effet au 13 février 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042301/16.

(150048854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.



**Spindial Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.979.

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «Spindial Europe S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158.979, constituée suivant acte notarié en date du 08 février 2011, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 12 mai 2011 sous le numéro 982

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial, le 16 mai 2014, sous le numéro 1260.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Cindy SZABO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe VANDERHOVEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4.- Démission de l'administrateur actuel CEPACOS INVESTMENTS S.A. représenté par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, représentant permanent;

5.- Nomination d'un nouvel administrateur;

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article TROIS des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Version française:**

**Art. 3. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

**Version anglaise:**

«The Registered office of the Company is fixed at Luxembourg-City.»

### Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

#### Version française:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six millions d'euros (6.000.000.- EUR), représenté par six millions (6.000.000) actions d'un euro (1.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Version anglaise:

**Art. 5.** The subscribed capital is set at six million of euro (6.000.000.- Eur), represented by six million (6.000.000) shares with a nominal value of one euro (1.- Eur) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

### Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur actuel, CEPACOS INVESTMENTS S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Philippe Vanderhoven, représentant permanent et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07 avril 1966 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à la fonction d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, P. VANDERHOVEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2015. Relation: EAC/2015/5243. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015041224/103.

(150047061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Association Médicale Limpertsberg S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg E 4.346.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Nicolas STEIN, médecin, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, époux de Madame Martine Renée Suzanne MERGEN, déclarant être marié sous le régime de la séparation de biens de droit luxembourgeois demeurant à L-1914 Luxembourg, 6, rue Lamartine.

2.- Monsieur Guy LOOS, médecin, né le 5 avril 1962 à Luxembourg, époux de Madame Annick PLEIN, déclarant être marié sous le régime de la séparation de biens de droit luxembourgeois, demeurant ensemble à L-1250 Luxembourg, 58, avenue du Bois.

Les prénommés sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière Association Médicale Limpertsberg S.C.I. (matricule n° 2010 7001 477) (la «Société») avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2396 du 9 novembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Le capital social de la Société est fixé à trois mille euros (3000.- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (30.- EUR) chacune, appartenant aux comparants comme suit:

Monsieur Romain STEIN, préqualifié: cinquante (50) parts d'intérêts

Monsieur Guy LOOS, préqualifié: cinquante (50) parts d'intérêts

Total: cent (100) parts d'intérêts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire,

à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1250 Luxembourg, 15, avenue du Bois au L-1750 Luxembourg, 24, Avenue Victor Hugo.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la valeur nominale des parts d'intérêts pour le fixer à dix euros (10.-EUR).

Les associés décident en conséquence d'échanger les cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de trente euros (30.- EUR) par trois cents (300) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, la répartition des parts restant inchangée, à savoir cent cinquante (150) parts d'intérêts pour chaque associé.

*Troisième résolution*

Les associés constatent et acceptent les cessions de parts suivantes:

1.- Monsieur Romain Nicolas STEIN, préqualifié, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante parts d'intérêts (50) parts d'intérêt qu'il détient dans la Société à Madame Anik SAX, médecin, née à Esch-sur-Alzette le 5 janvier 1966, épouse de Monsieur Michel LANNERS, déclarant être marié sous le régime de communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, demeurant à L-1262 Luxembourg, 4, Sentier Bricherhof qui accepte.

La cessionnaire de la prédite cession de parts, Madame Anik SAX, prénommée, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire Madame Anik SAX, prénommée, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés

Cette cession de parts a été faite contre paiement d'une somme de deux cent quarante cinq mille euros (245.000.- EUR), lequel montant a été payé à l'instant même entre les mains du notaire instrumentant au moyen d'un virement bancaire sur le compte auprès de la BIL-Banque Internationale à Luxembourg, ce dont le cédant en donne quittance, titre et décharge pour solde.

2.- Monsieur Guy LOOS, préqualifié, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante parts d'intérêts (50) parts sociales à Madame Anik SAX, préqualifiée, qui accepte.

La cessionnaire de la prédite cession de parts, Madame Anik SAX, prénommée, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire Madame Anik SAX, prénommée, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés

Cette cession de parts a été faite contre paiement d'une somme de deux cent quarante cinq mille euros (245.000.- EUR), lequel montant a été payé à l'instant même entre les mains du notaire instrumentant au moyen d'un virement bancaire sur le compte auprès de la BIL-Banque Internationale à Luxembourg, ce dont le cédant en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Monsieur Romain Nicolas STEIN et Monsieur Guy LOOS, agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

#### *Quatrième résolution*

Suite à ces résolutions, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR) représenté par trois cents (300) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

Monsieur Romain Nicolas STEIN, cent (100) parts d'intérêts

Monsieur Guy LOOS, cent (100) parts d'intérêts

Madame Anik SAX, cent (100) parts d'intérêts

Total: trois cents (300) parts d'intérêts.»

#### *Déclaration*

Pour les besoins de l'enregistrement les comparants déclarent que la société civile immobilière Association Médicale Limpertsberg S.C.I. est propriétaire des éléments immobiliers dans la résidence «AMBIENTE» sise à Luxembourg, 24, 26 et 28 avenue Victor Hugo, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LE de LIMPERTSBERG:

Numéro 86/4344, lieu-dit «Avenue Victor Hugo», place (occupée) bâtiment à appartements, contenant 10 ares 48 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

- Dépôt constituant le lot numéro 016/A/B/83, au troisième sous-sol, avec une surface suivant cadastre de quatorze virgule vingt mètres carrés (14,20 m<sup>2</sup>), faisant une quotité de 2,0772/1000<sup>èmes</sup>

- Cave(s)/emplacement intérieur constituant le lot numéro 030/A/B/82, au deuxième sous-sol, avec une surface suivant cadastre de trente-deux virgule quatre-vingts mètres carrés (32,80 m<sup>2</sup>), faisant une quotité de 3,9984/1000<sup>èmes</sup>

- Emplacement intérieur constituant le lot numéro 032/A/B/82, au deuxième sous-sol, avec une surface suivant cadastre de treize virgule dix-huit mètres carrés (13,18 m<sup>2</sup>), faisant une quotité de 1,6066/1000<sup>èmes</sup>

- Appartement/terrasse(s) constituant le lot numéro 077/A/A/01, au premier étage, avec une surface suivant cadastre de quatre-vingt-huit virgule zéro trois mètres carrés (88,03 m<sup>2</sup>), faisant une quotité de 24,7191/1000<sup>èmes</sup>

- Appartement/terrasse(s) constituant le lot numéro 078/A/A/01, au premier étage, avec une surface suivant cadastre de soixante-douze virgule dix-neuf mètres carrés (72,19 m<sup>2</sup>), faisant une quotité de 20,9888/1000<sup>èmes</sup>

b) en copropriété et indivision forcée:

cinquante-trois virgule trois mille neuf cent un millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (2,0772 + 3,9984 + 1,6066 + 24,7191 + 20,9888 = 53,3901/1000<sup>èmes</sup>).

#### *Titre de propriété:*

La société civile immobilière Association Médicale Limpertsberg S.C.I. est propriétaire des éléments immobiliers sous rubrique pour les avoir acquis sur la société EIFEL-HAUS Luxembourg SA suivant acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, numéro 14.075 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg en date du 20 octobre 2010 volume 2303 sous le numéro 12.

Pour les besoins de l'enregistrement les comparants déclarent évaluer la valeur actuelle des éléments immobiliers cédés en pleine propriété à quatre cent cinquante mille euros (450.000.- EUR).

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société.

*Pouvoirs*

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoirs à tous clercs et employés de l'Etude du notaire Léonie GRETHEN, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Stein, Loos, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2014/63638. Reçu vingt-neuf mille quatre cents euros 490.000 € à 5,00% = 24.500,00 € + 2/10 = 4.900,00 € / 29.400,00 €. Surtaxe communale: 14.700,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015040810/122.

(150046588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**NN (L) Flex, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. ING (L) FLEX).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

In the year two thousand fifteen, on the thirteen day of February.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom the present deed will remain,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ING (L) Flex, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 20 November 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 630 and registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 41.873 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on October 27<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C number 3518 on November 24<sup>th</sup>, 2014.

The meeting is presided by Mr Mathieu Thiry, private employee, with professional address in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Elise Valentin, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Federico D'Ascanio, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1) As from 7 April 2015 (hereinafter the "Effective Date"), change of the name of the Company from "ING (L) Flex" to "NN (L) Flex" in order to align with the rebranding of the other ING Investment Management investment entities.

2) As from the Effective Date, subsequent amendment to article 1 - "Name" of the articles of association of the Company (hereinafter the "Articles") so as to reflect the new name of the Company. Article 1 shall read as follows:

"There shall exist between the subscribers and all those who shall become shareholders a Company in the form of a Limited Company under the regime of an Investment Company with Variable Share Capital (SICAV) raising capital from the public, with the name of NN (L) Flex. The Company shall be governed by the Law of seventeenth December two thousand and ten (the "2010 Law") relating to undertakings for collective investments, and by these articles of association."

3) As from the Effective Date, amendment to article 7 - "Form of Shares" of the Articles shall be entirely reworded so as to comply with Luxembourg law of 28 July 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form. Consequently, article 7 of the Articles shall read as follows:

"" **Art. 7. Form of Shares.** The board of directors shall determine whether the Company shall issue bearer and/or registered shares to the extent permitted by law and under the conditions specified in the sales documents of the Company.

The board of directors may decide, at its entire discretion, whether or not to issue certificates in respect of registered shares, as specified in the sales documents of the Company. In case the board of directors has elected to issue no certificates, a shareholder shall receive, upon his request, a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if issued, shall comply with the requirements set out under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In case share certificates are issued, the board of directors may decide, at its entire discretion, to replace a share certificate which has been mislaid, mutilated or destroyed, as specified in the sales documents of the Company.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept in compliance with applicable laws.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with all the information requested under applicable laws, including an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

At the entire discretion of the board of directors, bearer shares may be issued in book entry bearer form or immobilised form, as specified in the sales documents of the Company.

All immobilised bearer shares of the Company shall be registered in the bearer share register which shall be kept by the bearer shares depositary in compliance with applicable laws, as further specified in the sales documents of the Company.

Ownership of bearer shares will be evidenced by the registration in the bearer share register. Upon written request by the shareholder concerned, the bearer shares depositary may issue a written confirmation of the shares registered for such shareholder in the bearer share register.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis."

4) As from the Effective Date, amendment to article 10 - "Redemption of Shares" of the Articles so as to add clarity with regard to the pro-rata rules and priority in case of redemption and conversion applications exceeding a percentage of the total value of a sub-fund on a Valuation Day as defined in the prospectus of the Company. The amended seventh paragraph of article 10 shall now read as follows:

If redemption and conversion (with reference to their redemption proportion) applications exceed a specific percentage of the total value of a Sub-Fund on a Valuation Day as defined in the prospectus of the Company, the Company's Board of Directors may decide to (1) suspend all the redemption and conversion applications until adequate liquidity has been generated to serve these applications or (2) execute pro-rata the redemption and conversion applications up to an amount that equals the specific percentage and defer the redemption and conversion applications that exceed the specific percentage to the next valuation date and, if necessary, next valuation dates, until such applications have been satisfied in full. On such deferred valuation dates the unsatisfied balance of these redemption and conversion applications shall be met in priority to later requests.

5) As from the Effective Date, amendment to article 12 - "Termination and amalgamation of compartments or classes of shares" of the Articles so as to comply with applicable laws. The first paragraph of article 12 shall now read as follows:

"If the value of the assets of a compartment or any class of shares within a compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level needed for such compartment or class of shares to operate in an economically efficient manner, or in the event of a substantial change in the political, economic or monetary situation, or in the framework of an economic restructuring, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant compartment or class of shares at the Net Asset Value per share (taking into account the sale prices of investments and expenses relating thereto) calculated on the Valuation Day on which such decision takes effect. In accordance with the Law the Company must inform the (registered) Shareholders in writing of the reasons and the redemption procedure before the compulsory redemption enters into force. If decision is made to liquidate a compartment or a class of shares, such notice will be released through registered letter and/or publication in at least one daily Luxembourgish newspaper. Unless decided in the interest of, or in order to ensure equal treatment between Shareholders, the Shareholders of the compartment or the class of shares concerned may continue

to request the redemption or conversion of their Shares free of charge (but taking into account the sale prices of investments and expenses relating thereto) prior the effective date of the compulsory redemption. The issue of Shares will be suspended as soon as the decision is taken to liquidate a compartment or a class of shares.”

6) As from the Effective Date, amendment to article 13 - “Limitations on the Ownership of Shares” so as to replace the third indent of the procedure as follows:

“ 3. the payment of the redemption price shall be made to the owner of these shares and shall be deposited by the Company with a bank, in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice), for payment to the shareholder in question against delivery, where applicable, of the certificate(s) representing the shares indicated in the redemption notice together with the unmatured coupons. As from the deposit of the price under these conditions, any person interested in the shares mentioned in the redemption notice may not assert any rights over these shares, nor take any action against the Company and its assets, excepting the right of a shareholder, appearing to be the owner of shares, to receive the price deposited (without interest) at the bank against delivery, where applicable, of the certificate (s) and the unmatured coupons;”

7) As from the Effective Date, removal of article 30 - “Indemnity” from the Articles.

8) As from the Effective Date, amendment to the former article 34 - “Distributions” (to be renumbered 33) of the Articles so as to comply with the Law. The third paragraph shall now read as follows:

“Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of immobilised bearer shares shall be made to the bearer shares depositary for the benefit of the shareholder, as further specified in the sales documents of the Company.”

9) As from the Effective Date, creation of a new section 9. “Miscellaneous” to the Articles and creation of a new article 36 - “Depositary Bank”. This paragraph will read as follows:

“To the extent required by law, the Company shall enter into a depositary bank agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector, as amended and in compliance with the conditions set forth by the Law of 12 July 2013.

The depositary bank shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law and the Law of 12 July 2013.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements of the Law of 12 July 2013, the depositary may discharge itself of its liability under the conditions set out in the Law of 12 July 2013.”

10) As from the Effective Date, subsequent renumbering of articles 30 to 35 of the Articles.

(ii) Convening notices setting forth the agenda of the meeting were circulated and published as follows:

a) On 23<sup>rd</sup> January 2015 the convening notice has been sent via registered mail to all shareholders listed in the shareholder register of the Company. In addition, publication took place on 23<sup>rd</sup> January 2015 as well as on 4<sup>th</sup> February 2015 in Luxembourg in “Luxemburger Wort” and in “Mémorial C”.

In accordance with the articles of association and the prospectus of the Company and the Luxembourg law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915, as amended (the “1915 Law”).

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the attending shareholders or their representatives respectively.

The proxies of the represented shareholders are initialled by the members of the bureau of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

(iv) It appears from the attendance list that out of the issued shares (878 622 as per 12 February 2015) representing the whole share capital of the Company, 505609 shares (being 57,55 % of the total share capital) are present or validly represented at the present extraordinary general meeting by proxy.

(v) Thus the present meeting is validly constituted and is accordingly authorised to deliberate on the points of the agenda.

After deliberation, the meeting took the following resolutions as provided below:

*First resolution*

As from 7 April 2015 (hereinafter the “Effective Date”), change of the name of the Company from “ING (L) Flex” to “NN (L) Flex” in order to align with the rebranding of the other ING Investment Management investment entities.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

### Second resolution

As from the Effective Date, subsequent amendment to article 1 - "Name" of the articles of association of the Company (hereinafter the "Articles") so as to reflect the new name of the Company. Article 1 shall read as follows:

"There shall exist between the subscribers and all those who shall become shareholders a Company in the form of a Limited Company under the regime of an Investment Company with Variable Share Capital (SICAV) raising capital from the public, with the name of NN (L) Flex. The Company shall be governed by the Law of seventeenth December two thousand and ten (the "2010 Law") relating to undertakings for collective investments, and by these articles of association."

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

### Third resolution

As from the Effective Date, amendment to article 7 - "Form of Shares" of the Articles shall be entirely reworded so as to comply with Luxembourg law of 28 July 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form. Consequently, article 7 of the Articles shall read as follows:

“**Art. 7. Form of Shares.** The board of directors shall determine whether the Company shall issue bearer and/or registered shares to the extent permitted by law and under the conditions specified in the sales documents of the Company.

The board of directors may decide, at its entire discretion, whether or not to issue certificates in respect of registered shares, as specified in the sales documents of the Company. In case the board of directors has elected to issue no certificates, a shareholder shall receive, upon his request, a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if issued, shall comply with the requirements set out under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In case share certificates are issued, the board of directors may decide, at its entire discretion, to replace a share certificate which has been mislaid, mutilated or destroyed, as specified in the sales documents of the Company.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept in compliance with applicable laws.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with all the information requested under applicable laws, including an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

At the entire discretion of the board of directors, bearer shares may be issued in book entry bearer form or immobilised form, as specified in the sales documents of the Company.

All immobilised bearer shares of the Company shall be registered in the bearer share register which shall be kept by the bearer shares depositary in compliance with applicable laws, as further specified in the sales documents of the Company.

Ownership of bearer shares will be evidenced by the registration in the bearer share register. Upon written request by the shareholder concerned, the bearer shares depositary may issue a written confirmation of the shares registered for such shareholder in the bearer share register.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis."

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935



#### *Fourth resolution*

As from the Effective Date, amendment to article 10 - "Redemption of Shares" of the Articles so as to add clarity with regard to the pro-rata rules and priority in case of redemption and conversion applications exceeding a percentage of the total value of a sub-fund on a Valuation Day as defined in the prospectus of the Company. The amended seventh paragraph of article 10 shall now read as follows:

If redemption and conversion (with reference to their redemption proportion) applications exceed a specific percentage of the total value of a Sub-Fund on a Valuation Day as defined in the prospectus of the Company, the Company's Board of Directors may decide to (1) suspend all the redemption and conversion applications until adequate liquidity has been generated to serve these applications or (2) execute pro-rata the redemption and conversion applications up to an amount that equals the specific percentage and defer the redemption and conversion applications that exceed the specific percentage to the next valuation date and, if necessary, next valuation dates, until such applications have been satisfied in full. On such deferred valuation dates the unsatisfied balance of these redemption and conversion applications shall be met in priority to later requests.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

#### *Fifth resolution*

As from the Effective Date, amendment to article 12 - "Termination and amalgamation of compartments or classes of shares" of the Articles so as to comply with applicable laws. The first paragraph of article 12 shall now read as follows:

"If the value of the assets of a compartment or any class of shares within a compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level needed for such compartment or class of shares to operate in an economically efficient manner, or in the event of a substantial change in the political, economic or monetary situation, or in the framework of an economic restructuring, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant compartment or class of shares at the Net Asset Value per share (taking into account the sale prices of investments and expenses relating thereto) calculated on the Valuation Day on which such decision takes effect. In accordance with the Law the Company must inform the (registered) Shareholders in writing of the reasons and the redemption procedure before the compulsory redemption enters into force. If decision is made to liquidate a compartment or a class of shares, such notice will be released through registered letter and/or publication in at least one daily Luxembourgish newspaper. Unless decided in the interest of, or in order to ensure equal treatment between Shareholders, the Shareholders of the compartment or the class of shares concerned may continue to request the redemption or conversion of their Shares free of charge (but taking into account the sale prices of investments and expenses relating thereto) prior the effective date of the compulsory redemption. The issue of Shares will be suspended as soon as the decision is taken to liquidate a compartment or a class of shares."

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

#### *Sixth resolution*

As from the Effective Date, amendment to article 13 - "Limitations on the Ownership of Shares" so as to replace the third indent of the procedure as follows:

" 3. the payment of the redemption price shall be made to the owner of these shares and shall be deposited by the Company with a bank, in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice), for payment to the shareholder in question against delivery, where applicable, of the certificate(s) representing the shares indicated in the redemption notice together with the unmatured coupons. As from the deposit of the price under these conditions, any person interested in the shares mentioned in the redemption notice may not assert any rights over these shares, nor take any action against the Company and its assets, excepting the right of a shareholder, appearing to be the owner of shares, to receive the price deposited (without interest) at the bank against delivery, where applicable, of the certificate (s) and the unmatured coupons;"

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

#### *Seventh resolution*

As from the Effective Date, removal of article 30 - "Indemnity" from the Articles.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

*Eighth resolution*

As from the Effective Date, amendment to the former article 34 - "Distributions" (to be renumbered 33) of the Articles so as to comply with the Law. The third paragraph shall now read as follows:

"Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of immobilised bearer shares shall be made to the bearer shares depositary for the benefit of the shareholder, as further specified in the sales documents of the Company."

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

*Ninth resolution*

As from the Effective Date, creation of a new section 9. "Miscellaneous" to the Articles and creation of a new article 36 - "Depositary Bank". This paragraph will read as follows:

"To the extent required by law, the Company shall enter into a depositary bank agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector, as amended and in compliance with the conditions set forth by the Law of 12 July 2013.

The depositary bank shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law and the Law of 12 July 2013.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements of the Law of 12 July 2013, the depositary may discharge itself of its liability under the conditions set out in the Law of 12 July 2013."

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

*Tenth resolution*

As from the Effective Date, subsequent renumbering of articles 30 to 35 of the Articles.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 500674
- Votes against: 0
- Abstentions: 4935

Nothing else being on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount to approximately one thousand Euro (EUR 1,000--) and shall be borne by the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: M. THIRY, E. VALENTIN, F. D'ASCANIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5198. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015041058/317.

(150046804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**Imply Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9764 Marnach, 58, Feschberstroos.

R.C.S. Luxembourg B 195.299.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christophe SONNET, directeur, né le 7 juin 1975 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, Chemin de la Fontaine 41;

2. Monsieur Gérald PAROTTE, technical and sales manager, né le 5 janvier 1987 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4900 Spa, Boulevard Chapman 29;

Tous les deux ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations sous seing privées, lesquelles procurations signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation y compris la fourniture de prêts, avances et toutes autres garanties, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Imply Immo S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS euros) représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (CENT VINGT-CINQ euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifiée à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 En cas de gérant unique la Société est engagée par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.2 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.3 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.4 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier vendredi du mois de septembre à 16h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - Exercice Social L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2016.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Christophe SONNET, prénommé . . . . .	50 parts sociales
Monsieur Gérald PAROTTE, prénommé . . . . .	50 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

#### *Résolution des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 58, Feschberstroos à L-9764 Marnach;

2. Sont appelés aux fonctions de gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Christophe SONNET, directeur, né le 7 juin 1975 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, Chemin de la Fontaine 41;

- Monsieur Gérald PAROTTE, technical and sales manager, né le 5 janvier 1987 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4900 Spa, Boulevard Chapman 29;

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 mars 2015. 2LAC/2015/5041. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041043/206.

(150047095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

#### **Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015041613/10.

(150047873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**NNS Luxembourg Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.274.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of February, before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.806;

here represented by Simon Joly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “NNS Luxembourg Investments S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, or advances; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures; and it may also lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Corporate capital**

**Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

### Chapter III. - Management

#### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of shareholder(s) may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any manager(s).

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of the shareholder(s) among the managers.

The Board of Managers may appoint from among the managers a chairman (the Chairman) in respect of each meeting of the Board of Managers.

The Chairman, if any is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers at the occasion of which he has been appointed.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman appointed at the preceding meeting of the Board of Managers or by at least two managers acting jointly.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given to all those entitled to attend.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 A manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex or e-mail. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meetings of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two managers in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.11 The Board of Managers may appoint from among its members one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers granted to them by the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointment at any time.



The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks, to advise the Board of Managers or to make recommendations to the Board of Managers and/or, as the case may be, the general meeting of the shareholder(s) of the Company, the members of which may be selected either from among the managers or not.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman that has presided the related meeting of the Board of Managers or by the Secretary or by all the managers that have attended the related meeting of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman that has presided the related meeting or by the Secretary or any two managers acting jointly.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholder(s)' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

#### Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

### Chapter VIII. - Audit

#### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

### Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

NNS Luxembourg S.à r.l., prenamed: .....	1,250,000 shares
Total: .....	1,250,000 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company.

#### *Transitory provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date hereof and shall end on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately 1,500.- euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 3 (three) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following 3 (three) persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Marc Feider, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a manager of the Company;

(b) Mr Jérôme Guiraud, born on 7 January 1961 in Mazamet (France), with professional address at 4 Cork street, 4<sup>th</sup> floor, London W1S 3LG (United Kingdom), as a manager of the Company; and

(c) Mr David Catala, born on 19 January 1979 in Ghent (Belgium), with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as a manager of the Company.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and date first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de Février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.806;

ici représentée par Simon Joly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la qualité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "NNS Luxembourg Investments S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet social.** La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes ou à ses filiales et/ou à des sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés, y compris, mais non seulement, pour la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts ou par des avances; elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature; elle peut aussi peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales et/ou à des sociétés affiliées.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

### Chapitre III. - Gérance

#### Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés parmi le/les gérants.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi les gérants (le Président) pour chaque réunion du Conseil de Gérance.

Le Président, si un président est nommé, présidera la réunion du Conseil de Gérance à laquelle il a été nommé.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président nommé à la réunion précédente du Conseil de Gérance, ou à défaut, par au moins deux gérants agissant conjointement.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite des personnes autorisées à participer devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe tenues dans la ville de Luxembourg. Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues aux lieux et heures indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit envoyé par courrier, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs gérants, à la condition qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion, qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax, ou e-mail. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.11 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences conférées par le Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient membres ou non du Conseil de Gérance) et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance peut également nommer des commissions ou des sous-commissions dont les membres seront choisis parmi les gérants ou non, afin de gérer certaines tâches, de conseiller le Conseil de Gérance ou de faire des recommandations au Conseil de Gérance, et/ou selon le cas, à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés de la Société.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ayant présidé ladite réunion du Conseil de Gérance, ou par le Secrétaire ou par l'ensemble des gérants qui ont participé à la réunion en question. Toutes procurations resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ayant présidé ladite réunion du Conseil de Gérance ou par le Secrétaire, ou par deux gérants agissant conjointement.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants** Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 12. Droit de vote d'associé(s).** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite

de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

### Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

#### Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

NNS Luxembourg S.à r.l., susmentionnée: . . . . .	1.250.000 parts sociales
Total: . . . . .	1.250.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500 euros.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de porter le nombre des gérants de la Société à 3 (trois), constituant ensemble le conseil de gérance.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les 3 (trois) personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

(a) Mr Marc Feider, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), avec adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

(b) Mr Jérôme Guiraud, né le 7 janvier 1961 à Mazamet (France), avec adresse professionnelle au 4 Cork street, 4<sup>th</sup> floor, London W1S 3LG (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société; et

(c) Mr David Catala, né le 19 Janvier 1979 à Gand (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

3. L'associé unique de la Société décide d'établir le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041167/451.

(150046539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Green America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.298.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having an issued capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B138981, and,

2) CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having an issued capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B166367,

both here represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary's clerk, professionally residing at Résidence du Midi, 13, avenue Francois Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of two proxies under private seal given on March 4, 2015.

Such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Green America S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").



The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. . . . .	EUR 7,940.-	794,000	EUR 7,940.-
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. . . . .	EUR 4,560.-	456,000	EUR 4,560.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Transitory provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2015.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Kevin Fusco, born on 18 October 1977 in New York (USA), having his professional address at 375 Park Avenue, 12 th floor, New York, 10152 (USA), as Class A Manager,
- Ms Kimberly Terjanian, born on 15 May 1973 in New Jersey (USA), having her professional address at 375 Park Avenue, 12 th floor, New York, 10152 (USA), as Class A Manager;
- Ms Olufunke Audu, born on 2 October 1983 in Athens, Georgia, (USA), with her professional address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A Manager;
- Ms Yasemin Bulut, born on 18 May 1984 in Charleville-Mezieres (France), professionally residing at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class B Manager; and,
- Ms Anita Lyse, born on 4 October 1976 in Alesund (Norway), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138981, et

2) CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166367,

ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Résidence du Midi, 13, avenue Francois Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu de deux procurations données le 4 mars 2015; lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Green America S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) divisé en un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.



L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. ....	EUR 7.940,-	794.000	EUR 7.940,-
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. ....	EUR 4.560,-	456.000	EUR 4.560,-
Total: .....	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

### Décisions de l'associé unique

#### Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> floor, New York, 10152 (Etats-Unis), en qualité de Gérant de Catégorie A;
- Madame Kimberly Terjanian, née le 15 mai 1973 à New Jersey (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> floor, New York, 10152 (Etats-Unis), en qualité de Gérant de Catégorie A;
- Madame Olufunke Audu, née le 02 octobre 1983 à Athens, Georgie, (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;
- Madame Yasemin Bulut, née le 18 mai 1984 à Charleville-Mezieres (France), avec pour adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B; et,
- Madame Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund (Norvège), avec pour adresse professionnelle le 5 rue, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015040998/625.

(150047033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Dacomi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.585.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042230/9.

(150048453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 182.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041759/10.

(150047767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Seris Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Seris Security S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 173.216.

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de Seris Security S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.216 et constituée au Luxembourg pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 115 du 17 janvier 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1875 du 18 juillet 2014 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Tempereau, administrateur de sociétés, demeurant au 220, rue du jardin secret, Domaine Juan Flore, 06160 Juan les Pins (France). Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Gattaux, administrateur de sociétés, demeurant au 10, rue de Montmédy, L-2164 Luxembourg, et l'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Danny Vandormael, administrateur de sociétés, demeurant à Henegouwpad 25, 8670 Oostduinkerke, Koksijd (Belgique). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Le(s) actionnaire(s) est/sont présent(s) ou représenté(s) et le nombre d'actions détenues qu'il(s) détient/détiennent sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et le/les procuration(s) ayant été paraphées "ne varietur" par la/les personne(s) comparante(s) ainsi que par le notaire instrumentant restera/resteront annexée(s) au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'Ordre du Jour (tel que ce terme est ci-après défini), dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- Les actionnaires décident de renoncer aux convocations, considérant l'Assemblée dûment convoquée et déclarant avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour qui lui/leur a été communiqué.

IV.- L'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation de la valeur nominale des actions de la Société de leur valeur nominale actuelle d'un euro (EUR 1.-) chacune à une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et réduction du nombre d'actions de la Société de cinq cent mille (500.000) actions à cinq mille (5.000) actions;

2. Transformation de la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

3. Révocation de Monsieur Mark Callaerts de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et nomination de Monsieur Frédéric Gattaux et Monsieur Danny Vandormael en qualités de gérants de classe A de la Société et Monsieur Guy Tempereau en qualité de gérant de classe B de la Société, pour une durée indéterminée, à la suite de la révocation de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions de la Société de leur valeur nominale actuelle d'un euro (EUR 1,-) chacune à une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de réduire le nombre d'actions de la Société de cinq cent mille (500.000) actions à cinq mille (5.000) actions.

Par conséquent, le(s) actionnaire(s) recevra/recevront cinq mille (5.000) actions de la Société contre cinq cent mille (500.000) actions de la Société détenues par lui/eux avant l'augmentation de la valeur nominale ci-avant.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de transformer la Société de sa forme juridique actuelle de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société, sans en modifier les caractéristiques essentielles.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Mark Callaerts de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes et de nommer Monsieur Frédéric Gattaux et Monsieur Danny Vandormael en qualités de gérants de classe A de la Société et Monsieur Guy Tempereau en qualité de gérant de classe B de la Société, en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée, à la suite de la révocation de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

L'Assemblée prend acte que l'associé unique de la Société est la société Parlux S. à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Zone industrielle, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192.594.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles, leur donnant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Seris Security S.à r.l.» («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), par l'article 1832 du Code civil ainsi que par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Livange (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège social par simple décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil, comme défini à l'article 11. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par assemblée générale des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la surveillance et le gardiennage de biens mobiliers et immobiliers (sous forme de surveillance statique ou mobile), la gestion de centres d'alarmes, le transport de fonds ou de valeurs, la protection de personnes, les investigations privées et la surveillance par détective de magasins.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut également procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 5. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital social s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B).

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle de ce Gérant, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe A ou d'un Gérant de classe B jusqu'à un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros), et sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe B pour tout montant supérieur à EUR 10.000,- (dix mille euros) (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant en cas de Gérant unique ou, en cas de Conseil, par l'ensemble des Gérants, ou en cas de différentes classes de Gérants, par un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

**Art. 14. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé à la gérance par l'associé concerné par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 15. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins la majorité des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

**Art. 16. Année sociale.** L'exercice social commerce le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance des inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 19. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Tempereau, Gattaux, Vandormael, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041240/221.

(150046798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Diy-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 75.071.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DIY-TECH S.A.», avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.071, constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 19 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984 du 9 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, que toutes les mille six cents (1.600) actions sont représentés. La réunion est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de la réunion citée ci-dessus, dont les actionnaires ont été informés avant la réunion.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mr. Simon W. BAKER et Mme Corinne NERE a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/4712. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039666/55.

(150045271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Baliste Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.606.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015041409/11.

(150047731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

**Procomex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 57.877.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue de manière extraordinaire le 09 mars 2015, que Mme Monique Brunetti-Guillen, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Nicole Reinert. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Les mandats des administrateurs M. Marcel Recking, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et M. Ahti Vilppula, demeurant à 15 The Belvedere, Chelsea Harbour, London SW10 0XA, U.K., ainsi que le mandat du commissaire, la société à responsabilité limitée audit.lu, établie à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Pour avis et extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015041907/20.

(150048197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---